

De la tête aux pieds



«Le dimanche est désormais plutôt le jour de la sociabilité familiale et sociale», confirme le sociologue Jean-Yves Boulouin, auteur de l'ouvrage «Les batailles du dimanche». GETTY

Pas de répit pour le **repos**

Continuellement menacé dans nos sociétés ultraproductivistes, le sacro-saint repos du dimanche reste une tradition largement défendue. Retour sur un attachement viscéral

Anne-Sylvie Sprenger, Protestinfo

Le congé du dimanche, le fameux «jour du Seigneur», a-t-il encore du sens aujourd'hui? Alors que les églises se vident et que les centres commerciaux réclament leur dû, quel avenir pour ce jour à part dans nos semaines overbookées?

Pour le sociologue Jean-Yves Boulouin, coauteur avec Laurent Lesnard de l'ouvrage «Les batailles du dimanche» (PUF), il ne fait aucun doute que ce repos hebdomadaire ne cesse d'être remis en question. «La menace principale vient du secteur du commerce», assène-t-il sans hésitation. En France, en mai dernier, l'affaire de deux employés licenciés pour avoir refusé de travailler un dimanche avait d'ailleurs largement défrayé la chronique.

Dans l'esprit collectif, «le dimanche est le jour dévolu au repos», commente le chercheur du CNRS. «Même dans les pays qui ne sont pas de tradition chrétienne, ou dans ceux où l'on dit que «le dimanche tout est ouvert», seuls les commerces - en plus des activités associées à la santé, la sécurité et les transports (bien souvent au ralenti) - fonctionnent. Les administrations, banques et lieux de production sont fermés.»

Une question d'éthique

Un lundi de congé ne saurait donc jamais remplacer un dimanche travaillé. «Il n'y a pas d'indifférenciation des jours», insiste le sociologue. «On ne vous dira pas «bon lundi» ou «bon mercredi», mais l'on vous souhaitera un «bon dimanche», preuve de sa singularité.»

Mais d'où vient cette institution du dimanche? Contrairement aux idées reçues, «la décision de l'empereur Cons-

tantin d'accorder un jour de repos à tous, en 321, n'avait aucune connotation chrétienne», indique Jean-Yves Boulouin. «C'était le «jour du soleil».» En revanche, poursuit l'historien Michel Grandjean, «c'est bien au christianisme, et à lui exclusivement, que l'on doit le congé du dimanche, et cela depuis que les empereurs romains sont devenus chrétiens.»

«Généralement, l'argument théologique veut que Dieu, après avoir créé le monde en six jours, s'est reposé le septième. En conséquence, nous devrions faire de même», pose ce spécialiste du christianisme. Or, à ses yeux, «derrière le repos dominical, il y a de toute évidence davantage une considération sociale: une société ne peut pas se construire sans calendrier commun. Et une considération éthique: selon les textes bibliques, les esclaves et même les animaux ont le droit de se reposer un jour par semaine.»

Contre les «pires turpitudes»

L'histoire du dimanche est «une longue histoire, faite au départ de la volonté d'attacher le peuple à une religion, en instaurant un découpage très strict de cette journée en offices auxquels il convenait, dès le VI^e siècle, de se conformer sous peine de punitions parfois très sévères», explique Jean-Yves Boulouin. «À partir du Moyen Âge, il y a convergence entre l'Église et le pouvoir séculier pour contrôler l'usage du temps des citoyens soupçonnés, dès qu'ils avaient du temps libre, de se livrer aux pires turpitudes.»

Le dimanche constituait ainsi «le jour du Seigneur» - soit ce temps pris à part pour soigner sa relation au Créateur. «Si, dans les pays catholiques, le dimanche était souvent un mélange de dévotion et de loisirs (toutefois très encadrés), dans

l'aire protestante, le dimanche était uniquement dévolu à la dévotion et à la lecture de la Bible», distingue le sociologue. Le souci d'obéissance était d'ailleurs tel que lorsque «Henry Ford, dans les États-Unis des années 20, a décidé de fermer ses usines le samedi déjà, des chrétiens bien intentionnés se sont élevés contre cette innovation qui allait plus loin que le commandement!» s'amuse pour sa part Michel Grandjean.

La conso, nouvelle religion

Avec la sécularisation de nos sociétés occidentales, l'allure des dimanches a passablement changé. «Aujourd'hui, l'office religieux est bien souvent rem-

placé par le jogging dominical, suivi du barbecue entre amis», commente le sociologue. «Le dimanche est désormais plutôt le jour de la sociabilité familiale et sociale, celui où l'on se retrouve pour des activités de loisirs, culturelles ou sportives» - précisément ces mêmes activités longtemps interdites ce jour-là.

Si les luttes ouvrières et syndicales du XIX^e ont réussi à imposer le congé du dimanche, ce repos dominical et ses activités de sociabilité n'en sont pas moins remis en question «également pour ceux qui ne travaillent pas ce jour-là, fortement incités qu'ils sont à aller consommer», s'indigne Jean-Yves Boulouin. «On peut donc dire que la nouvelle religion,

celle qui rassemble le plus de pratiquants, est le consumérisme.»

En mai dernier, alors que les Genevois étaient appelés à se prononcer sur l'ouverture des magasins trois dimanches par an, les Églises protestantes, catholique chrétienne et catholique romaine du canton avaient d'ailleurs exprimé leur perplexité. Plus question de défendre leur seul clocher, mais bien «la valorisation des activités non marchandes, qui offrent à l'être humain de s'accomplir en dehors de la sphère économique», mais aussi «l'attention due à un personnel souvent vulnérable» ainsi que «le respect de la planète, mis à mal par la surconsommation».

La valeur du temps

«Le problème n'est pas le dimanche (de préférence au samedi ou vendredi), mais l'homogénéisation des jours de la semaine et la perte progressive d'un jour hebdomadaire mis à part», formulait d'ailleurs Otto Schäffer, l'éthicien de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, lors de la votation fédérale de 2013. Un avis que partage entièrement le chercheur du CNRS: «Nous perdons de vue la valeur du temps, du temps pour la méditation, la rencontre, faire société. Le temps doit être productif, rapporter: aucun interstice ne doit échapper à la loi du profit. C'est cette tendance lourde qui tend à fragiliser le dimanche comme bien commun.»

«Il faut se demander quelle société nous voulons», renchérit, un brin provocant, Michel Grandjean. «Si l'on veut pousser à l'extrême l'individualisation (ou l'atomisation de la société), rendre plus difficiles la construction ou le maintien de liens sociaux (pensez aux fêtes de famille, par exemple), alors oui, autant supprimer le congé du dimanche...»

Travailler le dimanche? Qu'en dit la loi?

Quelles sont aujourd'hui les règles en vigueur?

Le travail du dimanche est en principe interdit en Suisse. Il existe deux types de dérogations: avec ou sans autorisation préalable. De par leur activité, certaines entreprises peuvent occuper des travailleurs le dimanche sans autorisation (santé, tourisme, hôtellerie/restauration, transport, etc.). Pour toutes les autres, une autorisation soumise à des conditions strictes est obligatoire.

Un employé a-t-il le droit de refuser de travailler un dimanche?

Oui, la loi sur le travail exige le consentement du travailleur pour le travail dominical.



Mathieu Piguet

Responsable du service juridique de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Et s'il accepte, le dimanche devient un jour comme un autre?

La loi prévoit des règles de compensation spécifiques, telles que des repos compensatoires et/ou des suppléments de salaire. La loi prévoit en outre un certain nombre de dimanches de congé par année selon le type d'entreprise. Le travail du dimanche n'est pas un tabou absolu.